



**Centre d'Etudes et de Recherches
sur la Gouvernance Territoriale
et la Décentralisation**

HAUTES ETUDES
DE LA GOUVERNANCE
TERRESTRIALE
& DE LA DÉCENTRALISATION

L'intelligence au service de la performance territoriale

POLITIQUE SCIENTIFIQUE

YAOUNDE, NOVEMBRE

Sommaire

1. Contexte et justification	2
2. Missions, but et objectifs du CERGTD	3
3- Les axes de recherche	3
4. L'orientation des activités de recherche et de valorisation de la recherche	5
6- Le financement de la politique.....	7
7. Les partenariats.....	7

1. Contexte et justification

Depuis trois décennies, la décentralisation est mise en œuvre dans de nombreux pays de l'Afrique au Sud du Sahara. Elle a servi de prétexte à l'enrichissement de l'offre de formation supérieure. Ainsi, des universités et des instituts d'enseignement supérieur ont mis en place des programmes de formation spécialisés pour renforcer les capacités des ressources humaines devant servir dans l'administration publique locale. La politique de formation de l'Institut des Hautes Etudes sur la Gouvernance Territoriale et la Décentralisation s'inscrit dans cette veine. En outre, quelques articles sur la décentralisation et les thématiques connexes ont été publiés dans des revues scientifiques par des chercheurs universitaires. Des événements scientifiques (colloques, conférences, symposium) ont été dédiés à la décentralisation. Certaines études ont donné lieu à la publication de rapports.

Cependant, la recherche sur la thématique de la décentralisation et les objets connexes tarde à s'institutionnaliser. Il n'existe presque pas, à proprement parlé, d'institution de recherche (laboratoire, centre, groupe de recherche) consacrées de manière spécifique aux problématiques plurielles de la décentralisation, de la gouvernance territoriale et du développement local qui en constituent des corollaires. Pourtant, les mutations politiques, institutionnelles, administratives et économiques induites par la mise en œuvre de la décentralisation portent en eux de nombreux enjeux et défis nécessitant une veille scientifique permanente. A ce sujet, la production des idées et des savoirs actionnables s'avère une finalité pertinente, tant il est admis que l'efficacité de la décentralisation devrait être appréciée à l'aune de l'accès adéquat des populations à l'offre des services publics, et partant, à l'amélioration de leurs conditions de vie.

La prise de décision réussie et la mise en œuvre de celles-ci par le gouvernement et les élus locaux nécessite que l'information soit disponible et de qualité sur les mécanismes complexes associés au processus de décentralisation. L'opérationnalisation du cadre réglementaire et juridique de la décentralisation exige alors qu'une démarche rigoureuse d'évaluation soit faite, que des diagnostics valides soient établis, que des orientations stratégiques soient subséquemment formulées, que la planification, l'exécution et le suivi de la mise en œuvre des politiques et stratégies soient rationalisés. Il s'agit non seulement de produire de la connaissance factuelle sur la décentralisation, mais aussi (au travers d'une démarche d'appui-conseil et de recherche appliquée) d'identifier et de mettre en œuvre les conditions son succès. Dans cette veine, la décentralisation offre aujourd'hui de nombreuses occasions de développement de l'expertise et des connaissances encore inexplorées.

L'institut les Hautes Etudes sur la Gouvernance Territoriale et la Décentralisation veut y jouer un rôle décisif. A travers le Centre d'Etudes et de Recherche sur la Gouvernance Territoriale et la Décentralisation (CERGTD), l'institut ambitionne de développer la recherche, tout en lui conférant un enjeu stratégique. Un tel enjeu est ancré sur la configuration même de l'action publique décentralisée, afin d'articuler la sphère scientifique, la sphère académique et la sphère opérationnelle.

2. Missions, but et objectifs du CERGTD

Le CERGTD a pour mission la création, la transmission et la valorisation des savoirs sur la décentralisation, la gouvernance territoriale et le développement local, et plus largement sur l'action publique décentralisée.

Fondée sur la raison d'être de l'institut des Hautes Etudes sur la Gouvernance Territoriale et la Décentralisation, la politique de recherche a pour but de permettre une fécondation mutuelle entre l'enseignement, la recherche et la pratique des acteurs institutionnels, organisationnels et individuels. La pratique envisagée de la recherche est associée à un enseignement de qualité pour contribuer non seulement à la formation continue des enseignants, mais aussi, à travers eux, au renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs de la décentralisation et de la gouvernance territoriale.

Il s'agit plus spécifiquement d'initier des enquêtes, des analyses et des réflexions sur des problématiques ancrées dans les problèmes concrets ; de valoriser ces extrants autant dans les enseignements que dans des applications opérationnelles à l'usage des acteurs publics locaux ; de saisir toute expérience d'accompagnement comme un prétexte pour la recherche.

Cette fonction d'expertise et d'aide à la décision est couplée d'une démarche de valorisation scientifique et de diffusion des résultats de la recherche devant permettre un dépassement du cloisonnement traditionnel entre le monde de la recherche et celui de la décision publique. A ce titre, toute la politique de recherche du CERGTD est guidée par une finalité ultime : *mettre l'intelligence au service de la performance territoriale, et vice versa.*

3- Les axes de recherche

Le CERGTD développe des thématiques de recherche établissant un maillage avec les universités, les administrations centrales et déconcentrées et les collectivités territoriales

décentralisées (CTG). Les thématiques abordées sont au cœur ou à la frontière de la décentralisation, dans une perspective pluridisciplinaire.

Quatre axes portent la politique scientifique.

Axe 1. Le processus, les valeurs et les principes de la décentralisation territoriale

- le cadre juridique de la décentralisation et son appropriation ;
- la législation et la réglementation relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités territoriales décentralisées ;
- les politiques publiques en matière de décentralisation ;
- les politiques publiques en matière de promotion du développement local ;
- les politiques sectorielles particulières ;
- les instruments de la coopération décentralisée ;
- l'évaluation du processus de transferts des ressources et des compétences ;
- le suivi et évaluation des politiques publiques en matière de décentralisation.

Axe 2. La gouvernance locale

- les acteurs de la décentralisation : l'Etat, les organismes d'accompagnement (FEICOM, BUNEC, CEFAM), les bailleurs de fonds, les municipalités et les régions, la société civile, les leaders coutumiers, les populations ;
- les attentes, stratégies, rôles, influence, responsabilités et logiques des acteurs ;
- la participation citoyenne ;
- les mécanismes de gouvernance locale ;
- le pouvoir et les conflits au plan local ;
- l'autonomisation des CTD.

Axe 3. L'économie et le développement local/territorial

- la promotion des activités économiques et la gestion des ressources naturelles ;
- l'application du principe de subsidiarité (agir de manière à donner une plus grande satisfaction aux attentes et besoins de proximité de leurs habitants) ;
- les innovations territoriales ;
- les structures et systèmes de production locale ;
- l'attractivité des territoires ;
- la compétitivité locale ;
- la gestion de la ville locale.

Axe4. La stratégie, l'organisation et le management des collectivités territoriales décentralisées

- la gouvernance des CTD ;
- la planification et la prospective stratégique des CTD ;
- l'élu local : compétences, rôle, responsabilité, style de leadership ;
- la mobilisation des ressources et l'autonomisation économique des CTD ;
- la gestion financière des CTD ;
- la gestion des ressources humaines des CTD ;
- le marketing des CTD ;
- le contrôle de gestion et pilotage de la performance des CTD ;
- l'intercommunalité et la coopération des CTD (internationale, intercommunales avec le privé, etc.) ;
- la contractualisation et partenariat public-privé.

4. L'orientation des activités de recherche et de valorisation de la recherche

Afin d'atteindre le but de la politique scientifique du CERGTD, le cheminement suivant doit être tracé : à partir de la pratique, des problématiques de recherche sont construites et des ajustements sont effectués sur les contenus de l'enseignement et les parcours de formation.

Dans cet esprit, les activités de recherche et de valorisation de la recherche menée au CERGTD doivent :

- intensifier les rencontres entre recherche et pratiques ;
- inciter les structures professionnelles à exprimer leur questionnement, ainsi que leurs besoins en informations et analyses ;
- fonder la pertinence des recherches sur l'approfondissement du degré de connaissance réelle et profonde des terrains d'analyse par les chercheurs ;
- favoriser l'intégration des résultats des recherches dans la préparation des activités académiques (cas, illustration, syllabus, parcours de formation) .

C'est fort de ces exigences que la pratique de la recherche au CERGTD est structurée autour de trois grandes catégories.

- La **recherche contractuelle et partenariale** : celle commanditée et financée intégralement par le commanditaire sans y participer. C'est une recherche axée sur la résolution d'un problème précis sur le très court terme.
- La **recherche partenariale** : c'est le cas de figure où un partenaire extérieur s'associe avec le CERGDT afin de réaliser un projet de recherche. C'est généralement une recherche fondamentale où les coûts, les ressources et les résultats sont partagés entre eux.
- La **recherche-intervention (consultation)** : celles où le commanditaire emploie un chercheur du CERGDT afin de bénéficier de son expertise dans le cadre d'un problème précis.

La valorisation de la recherche répond aux mêmes exigences de connectivité de la recherche et de la pratique fondatrices de la politique du CERGTD. La valorisation de la recherche renvoie ici aux activités visant à augmenter la valeur des résultats de la recherche et, plus généralement, à mettre en valeur les connaissances. En effet, la valorisation, de manière générale, concerne toutes les activités liées à la commercialisation et au transfert du savoir. La politique de recherche du CERGTD est valorisée par quatre grandes activités :

- **L'animation scientifique** : le CERGTD se constitue en une plateforme où la recherche est rendue visible, par l'organisation d'importantes rencontres scientifiques, des colloques et des conférences;
- **L'intelligibilité des besoins en recherche** : le CERGTD met en place un cadre d'expression des besoins en information, connaissances et savoirs par les praticiens. Ces derniers peuvent aussi jeter un regard critique sur la pertinence et l'utilité pratique des recherches effectuées. Les praticiens peuvent alors partager de manière expérientielle les résultats des recherches éprouvés par leurs habiletés, leurs pratiques et leurs procédés de travail.
- **La veille stratégique** : le CERGTD organise et fournit à des clients des informations analysées et qui permettent de prendre des décisions ayant une portée stratégique. Elle permet d'alerter les acteurs majeurs par la diffusion d'alertes sur des menaces ou des opportunités de court terme. Il s'agit de repérer des informations pertinentes et précises et de les diffuser dans des supports accessibles. Le CERGTD se dote alors des outils de construction des bases de données.

- La valorisation scientifique : elle passe par les publications scientifiques, des ouvrages, d'un journal; la production et la diffusion de matériel pédagogique.

6- Le financement de la politique

La politique de recherche du CERGTD est financée par la réponse aux appels à projets ; les commanditaires des mandats de recherche et de consultation ; les partenariats avec d'autres structures de recherche et d'autres sources de financement.

7. Les partenariats

Le CERGTD noue des partenariats avec l'Etat, les organismes d'accompagnement (FEICOM, BUNEC, CEFAM), les bailleurs de fonds, les municipalités et les régions, et les organisations de la société civile, en fonction des besoins.

Le CERGTD peut aussi collaborer avec d'autres institutions de recherche et des universités.

Le CERGTD nouent aussi des conventions avec des structures de financement de la recherche.